

Refus de prendre une plainte

Par **Bruno B**, le 19/10/2007 à 12:54

Bonjour,

Agressé verbalement 2 fois par mon voisin (j'habite 2 étages plus haut), j'ai constaté que les forces de l'ordre n'étaient d'aucune utilité pour protéger ma famille.

La première fois, c'était suite à de grosses insultes que cet individu avait lancé envers mon fils de 11 ans.

Il a refusé de m'ouvrir la porte pour en discuter (je voulais connaître le fond du problème), je lui ai laissé un mot sur la porte.

Le lendemain matin, il m'a insulté et menacé, allant jusqu'à en réveiller les voisins.

À l'hôtel de police, j'ai réussi à obtenir une main courante avec convocation de l'individu.

Seulement rien n'a visiblement été fait puisque ce voisin tenait à remis ça dans le hall d'entrée de l'immeuble, en présence de mon petit de 5 ans.

Il hurlait et a été jusqu'à poser son front sur l'arrête de mon nez.

Voyant mon petit, lui aussi, très traumatisé, choqué, nous avons abandonné l'idée de rentrer chez nous pour se rendre à la police.

À peine sur place, à l'accueil, une femme policière m'a simplement dit qu'il n'y avait personne pour prendre la plainte.

Lui demandant alors comment faire pour rentrer chez moi, elle m'a froidement répondu qu'il n'y avait personne pour nous aider, et ce malgré la mine de mon fils très perturbé. Elle a juste ajouté que la gendarmerie pourrait m'aider.

En sortant, nous croisons cet individu malfaisant. Brandissant le papier que j'avais accroché, il m'insulte encore et se rapproche menaçant.

Nous filons donc de toute urgence à la gendarmerie mais ces derniers n'ont rien pu faire car ce n'est pas leur secteur. (c'était surtout l'heure de la soupe!)

C'est incroyable!!!

Le voisin s'est calmé depuis. Il reste quand même que mes enfants, surtout le petit a été très choqué. J'ai donc tout raconté au procureur de la république mais il semble que mes petits problèmes ne l'intéressent pas. Il n'a pas répondu.

Il me semblait pourtant que la protection était l'un des premiers devoirs républicain. Mais comment le faire respecter dans de telles conditions?

Par **Jurigaby**, le 19/10/2007 à 17:33

Bonjour.

Il faut savoir que la majorité des classements sans suite sont notamment motivés par l'absence de preuve...

En l'espèce, c'est certainement le cas. Qui plus est, les simples insultes ne sont pas constitutives d'une infraction en sois. Cela relève d'avantage de l'incivilité.

Maintenant, je suis d'accord avec vous pour dire que c'est dommage.

Si vous réussissez à prendre des témoignages et que les menaces sont avérées, allez déposer plainte auprès de la police nationale ou de la gendarmerie la plus proche du lieu où s'est déroulé l'infraction.

Bon courage.